

BOIS-COLOMBES

DICRIM

DOCUMENT À CONSERVER

DOCUMENT D'INFORMATION SUR LES RISQUES MAJEURS
QUELS SONT-ILS ET COMMENT S'EN PROTÉGER ?



217. — La Banlieue Parisienne inondée (*Crue de Janvier 1910*)
BOIS-COLOMBES — La Rue Gramme



INONDATION 1910

S'informer pour se protéger

Comme toutes les villes de France, Bois-Colombes est exposée à des risques naturels et technologiques.

Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) s'inscrit dans une démarche préventive qui vise à vous sensibiliser et à vous informer.

Il s'agit d'un outil important, car il vous permet de bien comprendre les risques spécifiques auxquels nous sommes exposés, les mesures mises en place, les procédures d'alerte et les actions à entreprendre en cas d'incident.

Parallèlement, notre collectivité adapte en permanence son organisation et sa capacité à réagir à tout évènement avec l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Certes, Bois-Colombes n'est pas la ville la plus exposée aux dangers. Néanmoins, il existe un risque naturel d'inondations, ainsi que le risque technologique lié aux transports de matières dangereuses par voie routière ou ferroviaire. Ils vont de pair avec d'autres menaces moins importantes, mais qui requièrent une vigilance constante, et de l'anticipation, par des mesures de sauvegarde bien définies.

Aussi, afin de vous prémunir au mieux face à ce type de situations, je vous invite à prendre connaissance de ce document avec attention et à le conserver pour être acteur de votre sécurité et de celle de vos proches. Connaître les réflexes à adopter et les consignes de sécurité à mettre en œuvre, permet d'être préparé à agir efficacement et ainsi d'aider ceux qui en ont besoin si une situation d'urgence venait à se présenter.

Parce que votre sécurité est notre priorité, les élus et les services de la Ville restent à votre écoute pour répondre à vos questions.

Yves Révillon
Maire de Bois-Colombes
Vice-président du Conseil départemental
en charge de l'Environnement

Sommaire

- p. 1 Le mot d'Yves Révillon,
maire de Bois-Colombes
- p. 3 Qu'est-ce que le DICRIM ?
Qu'est-ce qu'un risque majeur ?
- p. 5 Les risques à Bois-Colombes
- p. 6 1 : Inondation
- p. 8 2 : Séisme
- p. 10 3 : Retrait - gonflement des argiles
- p. 12 4 : Risques météorologiques
- p. 14 5 : Transport de matières dangereuses
- p. 16 6 : Industriel
- p. 18 7 : Attentat
- p. 20 8 : Accident grave
- p. 22 9 : Sanitaire
- p. 24 Informations utiles et numéros d'urgence

Qu'est-ce que le DICRIM ?

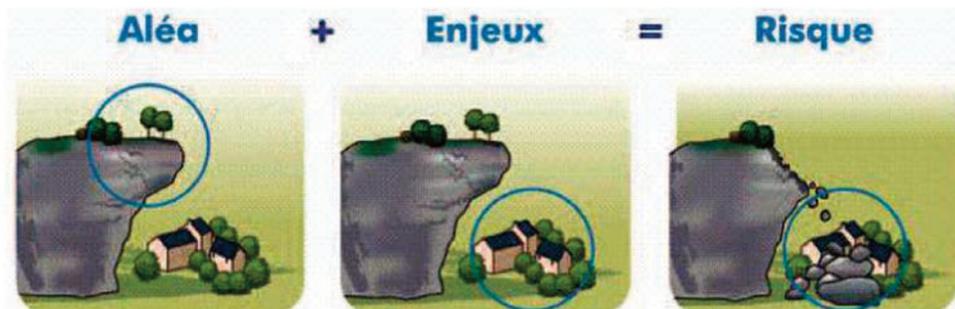
Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) est une obligation réglementaire pour toutes les communes exposées à au moins un risque majeur.

L'objectif est d'informer les habitants des risques existants et des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en place. Il contribue à responsabiliser chaque citoyen pour sa propre mise en sécurité, dont il est le premier acteur.

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Le risque majeur est la confrontation entre un événement potentiellement dangereux et des enjeux humains, économiques et environnementaux.

De manière générale, le risque majeur se caractérise par de nombreuses victimes, un coût important de dégâts matériels et des impacts sur l'environnement.





BOIS-COLOMBES

AtlasCity

LES RISQUES

Les risques à Bois-Colombes



inondation p. 6



séisme p. 8



retrait, gonflement
des argiles p. 10



neige et verglas



canicule

météorologiques p. 12



vents forts,
tempête, orage



transport de matières
dangereuses p. 14



industriel p. 16



attentat p. 18



accident grave p. 20



sanitaire p. 22



informations utiles
et numéros d'urgence p. 24

Définition

Une inondation est un phénomène hydro-climatique. Il s'agit d'une montée des eaux rapide ou lente avec des hauteurs d'eau variables. Les inondations sont de plusieurs types : débordement de cours d'eau, remontée de nappe, ruissellement, torrentielle et de plaine.

A Bois-Colombes :

La commune peut être touchée par plusieurs types d'inondation : les inondations de plaine, par débordement indirect (eaux pluviales ou réseaux d'assainissement) et le ruissellement pluvial.

Les mesures mises en œuvre :

La commune de Bois-Colombes est couverte par le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) depuis 2004. Il règlemente l'utilisation des sols dans les zones à risque.

L'historique des catastrophes naturelles :

1992 : inondations et coulées de boue du 31 mai au 1^{er} juin

1999 : inondations et coulées de boue du 30 mai

2001 : inondations et coulées de boue du 7 juillet

Les bons réflexes



Empêcher
les entrées
d'eau



Gagner
les hauteurs



S'informer



Couper le gaz
et l'électricité



Laisser
les enfants
à l'école



Limiter
les déplacements

Définition

Un séisme se produit lorsque la croûte terrestre vient à rompre et libère une importante énergie. Celle-ci se diffuse sous la forme d'ondes, provoquant des vibrations dans le sol.

C'est un phénomène qui touche les structures et dont les effets peuvent être dévastateurs en fonction de leur résistance.

Les dégâts sont mesurés par une intensité qui peut être accentuée par des effets de site.

A Bois-Colombes

La commune de Bois-Colombes présente un risque très faible de sismicité.

Les bons réflexes



S'éloigner des zones de danger et des façades



S'abriter sous un meuble solide à l'intérieur



Couper le gaz et l'électricité



Laisser les enfants à l'école

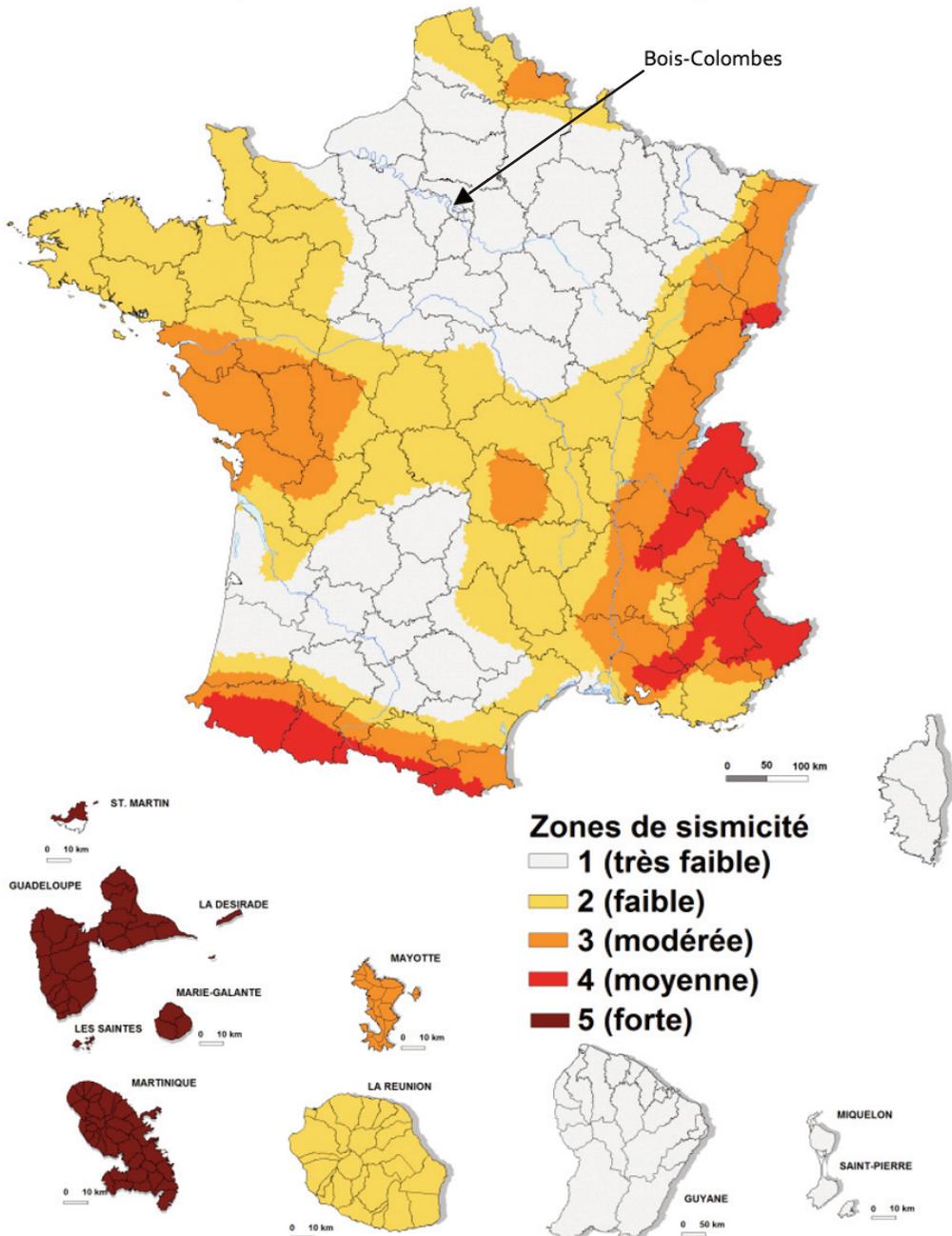


S'éloigner des lignes électriques, pylônes et arbres à terre



Zonage sismique de la France

en vigueur depuis le 1er mai 2011
(art. D. 563-8-1 du code de l'environnement)



Définition

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique.

Les volumes en jeu sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes.

Ils regroupent les affaissements, les effondrements, les chutes de pierres, les éboulements, les glissements de terrain et les retraits-gonflements des argiles.

A Bois-Colombes :

Le risque sur la commune est présent sur la partie centrale du territoire, qui est une zone particulièrement dense en bâtis.

Le niveau d'aléa est moyen. Le phénomène est susceptible de se manifester en raison des effets du changement climatique (fréquence des périodes de sécheresse et de pluie intense).

Les mesures mises en œuvre :

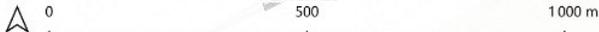
Dans le cas d'une construction neuve, des solutions peuvent être envisagées, telles que l'approfondissement des fondations, la solidification de la structure par chaînage, etc.



RISQUE MOUVEMENTS DE TERRAIN

Retrait-gonflement des argiles

-  Faible
-  Moyen
-  Fort
-  Mairie



Source : IGN, OSM, BRGM, sites préfectoraux.
Réalisation : RisCrises.

Tempêtes, vents forts, orages

Avec une perturbation atmosphérique ou dépression due à l'opposition de deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (température, teneur en eau, pression), naissent alors des vents pouvant être très violents.

Les bons réflexes



S'éloigner des lignes électriques, pylônes et arbres à terre



Gagner les hauteurs en cas de ruissellement



Rentrer les objets pouvant s'envoler

Neige, verglas, grand froid

Le grand froid se définit d'abord par des températures très basses et l'étendue géographique.

Le verglas est une mince couche de glace naturelle se formant sur un sol au-dessous de 0°C.

Les bons réflexes



S'éloigner des lignes électriques, pylônes et arbres à terre



Prendre des nouvelles des personnes vulnérables



Maintenir son logement volets fermés



Limiter les déplacements



Canicule

Caractérisée par des températures élevées de jour comme de nuit, et par sa durée. La zone de danger n'est pas délimitable mais le ressenti du phénomène peut s'intensifier dans les îlots de chaleur urbains.

Les bons réflexes



Ne pas sortir aux heures les plus chaudes



Se rafraîchir et s'hydrater régulièrement



Prendre des nouvelles des personnes vulnérables



Maintenir son logement volets fermés



Limiter les efforts physiques



S'informer

Définition

Le risque de Transport de Matières Dangereuses (TMD) survient lors d'un accident se produisant sur voie routière, ferrée, de navigation intérieure, maritime ou aérienne.

On peut observer trois types d'effets : l'explosion, l'incendie et le dégagement de nuages toxiques.

A Bois-Colombes :

La commune est concernée par ce risque par voie routière et ferroviaire. Les routes concernées sont la RD986, RD909, RD11, RD12, RD11B, RD13, rue Victor-Hugo et rue Raoul-Nordling. Pour le réseau ferroviaire, on relève notamment les lignes J et L ainsi que la ligne Paris-Le Havre du faisceau de Paris/Saint-Lazare.

Les mesures mises en œuvre :

Les modes de transport sont régis par des réglementations internationales : l'ADR (Accord Européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses pour la Route) et le RID (Règlement concernant le Transport international des marchandises Dangereuses).

La réglementation impose un étiquetage et une signalisation des véhicules ou des wagons transportant les matières dangereuses (plaques de danger, panneaux de code de danger et la nature du produit transporté).



Les bons réflexes



Se confiner
dans un bâtiment



Calfeutrer
les aérations,
couper
la climatisation
et la ventilation



S'informer



Couper le gaz
et l'électricité



Laisser
les enfants
à l'école



Le site d'Hispano-Suiza dans les années 50



Définition

Le risque industriel est un évènement qui se produit sur un site industriel. Ce type de risque se manifeste de plusieurs façons :

- les effets thermiques, liés à la combustion d'un produit inflammable ou à une explosion ;

- les effets mécaniques liés à une surpression qui est le résultat d'une onde de choc provoquée par une explosion ;

- les effets toxiques, dont la dispersion dans l'air ou l'eau d'une substance chimique ou toxique.

A Bois-Colombes :

La commune de Bois-Colombes recense 6 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Ces dernières sont soumises à déclaration en raison de leur système de climatisation, de leur chaufferie, du stockage de produits présentant des mentions toxiques ou en raison de groupes de froids contenant des fluides frigorigènes.

La Commune se trouve également à proximité des axes autoroutiers et du port de Gennevilliers, qui peut présenter une source de risque par le transport fluvial et les sites BioGNV.

Définition

Le terrorisme est complexe, dans son organisation, ses motivations, ses moyens, ses objectifs et ses méthodes. C'est un phénomène qui se répand sur l'ensemble du globe à travers diverses formes (cyberattaque, attentat à l'explosif, etc.).

La France est soumise à cette menace malgré des progrès importants dans la lutte anti-terroriste.

Afin de mieux se préparer et répondre à ce type de phénomène, l'État met en place des actions pour assurer la sécurité du pays comme le plan Vigipirate. Il instaure un cadre de vigilance, de prévention et de protection sur l'ensemble des activités du pays et permet ainsi d'assurer une meilleure sécurité nationale.

Les compétences de la commune face à un attentat :

Les communes ont des compétences en particulier sur les écoles, les domaines de la culture, du sport, de l'action sociale, de l'environnement et des transports urbains et scolaires.

Par ailleurs, le maire dispose du pouvoir de police administrative et peut ouvrir une cellule de crise afin de prévenir des troubles à l'ordre public.

RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE
AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER → Il n'est pas facile

2/ SE CACHER

3/ ALERTER
et Orienter aux forces de l'ordre

VIGILANCE

- Évitez d'être attentif ou d'un comportement suspect, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
- Quand vous êtes dans un lieu, respirez les sorties de secours
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations non vérifiées sur internet et les réseaux sociaux
- Sur les réseaux sociaux, taguez les comptes @Plan_Beaucan et @gouvernement



VIGILANCE

- Posture permanente de sécurité valable en tout temps et en tout lieu.
- Nombreuses mesures permanentes de sécurité.

VIGILANCE RENFORCÉE

- Concerne l'ensemble du territoire ou peut-être ciblée sur une zone géographique et/ou un secteur d'activité particulier ;
- Mesures permanentes de sécurité renforcées par des mesures additionnelles ;
- Pas de limite de temps définie.

URGENCE ATTENTAT

- Concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblée sur une zone géographique.
- Mesures exceptionnelles pour prévenir tout risque d'attentat imminent ou de surattentat.
- Mesures exceptionnelles d'alerte de la population. Durée limitée à la gestion de crises.



Définition

Un accident grave est un accident présentant ou ayant présenté des risques graves pour la santé des pratiquants :

- Accidents mortels ;
- Accidents comportant des risques de suite mortelle ;
- Accident dont les séquelles peuvent laisser craindre une invalidité totale ou partielle ;

Quel que soit sa cause, l'accident grave demeure un risque constant auquel la collectivité doit être prête à faire face en permanence.

A Bois-Colombes :

Les éléments pouvant potentiellement causer un accident grave à Bois-Colombes sont par nature très variés. On soulèvera notamment :

- Un parc de logement ancien majoritaire (avant 1948) avec risques de péril, effondrement de plancher, de vétusté ou non-conformité d'installation ;
- Le passage de trois lignes ferroviaires avec risques de déraillement ou de collision ;
- Une activité de travaux intense : promotion immobilière, construction d'équipements publics, génie civil exceptionnel pour la réalisation du métro Grand Paris Express, avec risque d'accident de chantier ;
- La présence de restes de la Première et Seconde Guerres mondiales (obus).

En cas de découverte ou de suspicion de découverte, ne surtout pas se rapprocher de l'objet, et appeler les pompiers, qui eux-mêmes se chargeront de contacter la brigade de déminage.

D'autres risques, plus généraux, peuvent être relevés, comme :

- Le risque d'explosion ou d'incendie d'un bâtiment, d'origine humaine ou d'accident domestique ;
- Le risque d'explosion des canalisations de gaz.



**Mail des Messageries,
découverte d'une bombe de la Seconde Guerre mondiale octobre 2022**

Définition

On appelle risque sanitaire, un risque immédiat ou à long terme représentant une menace directe pour la santé des populations nécessitant une réponse adaptée du système de santé.

Parmi ces risques, on recense notamment les risques infectieux pouvant entraîner une contamination de la population (grippe aviaire, maladies liées à la prolifération du moustique tigre, pandémie grippale, COVID-19...).

A Bois-Colombes :

La densité urbaine et la forte mobilité de la population bois-colombienne (transports collectifs notamment) peut favoriser la transmission des virus et des maladies infectieuses respiratoires.

La situation de Bois-Colombes au sein de la première couronne parisienne l'expose à une récurrence plus importante du risque de pollution atmosphérique. Comme sur l'ensemble du territoire national, la Commune est également exposée à la grippe aviaire et au risque de prolifération de moustiques tigres dans les années à venir.



Les bons réflexes



Se laver
les mains
régulièrement



Éviter le contact
avec
des personnes
malades



Utiliser
des mouchoirs
à usage unique



Porter
un masque
si nécessaire



S'informer

Comment suis-je alerté ?

- Alerte par les réseaux sociaux Facebook (@VilledeBoisColombes) et Instagram @villeboiscolombes
- Alerte par SMS inscription sur <https://www.bois-colombes.fr/demande-dinscription-au-service-sms/>
- Alerte par notification Bois-Co mobile en téléchargeant gratuitement l'app. sur tous les stores
- Alerte par appel, courriel en vous inscrivant sur le site à la page <https://www.bois-colombes.fr/demande-dinscription-a-la-newsletter/>
- Alerte par sirène
- Porte-voix & mégaphone
- Tocsin
- Le site internet



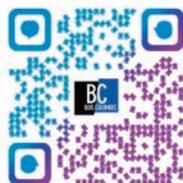
Scannez-moi
pour télécharger
Bois-Co mobile



Scannez-moi
pour recevoir
des SMS



Scannez-moi
pour recevoir
la newsletter



Scannez-moi
pour connaître nos
réseaux sociaux

Kit de sécurité

- Photocopie des papiers d'identité
- Lampe torche
- Double des clés de maison et de voiture
- Argent liquide
- Trousse de secours
- Nourriture et eau
- Radio et piles de rechange
- Bougies et allumettes
- Vêtements et chaussures de rechange
- Ce DICRIM à conserver à proximité

Les numéros d'urgence

Samu : **15**

Police ou gendarmerie : **17**

Pompiers : **18**

Numéro d'urgence européen : **112**

Numéro d'urgence pour les personnes malentendantes et sourdes : **114**

LES NUMÉROS À CONNAÎTRE EN CAS D'URGENCE
LES NUMÉROS D'APPEL D'URGENCE PERMETTENT DE JOINDRE GRATUITEMENT LES SECOURS 24H/24

15 SAMU
LE SERVICE D'AIDE MÉDICALE URGENT
Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de permanence de soins

17 POLICE SECOURS
Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police

18 SAPEURS-POMPIERS
Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide

112 NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN
Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne

114 NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES
Si vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours. Numéro accessible par fax et SMS

twitter : @gouvernementFR | facebook : gouvernement.fr | tumblr : gouvernement.fr.tumblr.com



Ce document est synthétique. Le DICRIM exhaustif est consultable sur le site internet de la mairie de Bois-Colombes ainsi qu'en mairie.